



Etablissement Public de Télévision

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DU MARCHE N° 50/EF

Conformément aux dispositions des articles 65 et 99 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Etablissement Public de Télévision 21 Bd des Martyrs Alger, Numéro d'Identification Fiscale 0007 160 97449560, informe l'ensemble des soumissionnaires concernés par la relance de l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales n° 50/EF, portant « **Acquisition d'équipements audiovisuels de supervision, de contrôle et de conversion des signaux SDI** », parue dans les quotidiens El Moudjahid et Echaab le 01 Juillet 2026 et le BOMOP du 05 au 11 Juillet 2026, qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières, le marché est provisoirement attribué à :

Soumissionnaire	Montant de l'offre TTC (DA)	Délai	Critères d'attribution			Observations
			Note Technique	Note Financière	Note Globale	
SARL AL MANSOUR COMMERCIAL CENTER « MCC »	29 515 821.09	60 jours	44.20 pts	50 pts	94.20 pts	Economiquement avantageux

Les soumissionnaires non retenus sont invités auprès de l'Etablissement Public de Télévision dans un délai de trois (03) jours à compter de la première parution du présent avis pour prendre connaissance de leurs résultats techniques et financiers.

Les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres peuvent adresser leurs recours au Président de la commission des marchés publics de l'Etablissement Public de Télévision, Ministère de la Communication, Alger, dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans le BOMOP et dans les quotidiens nationaux, conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.